

Bioéthique

Questions
pour un discernement

Mgr PIERRE d'ORNELLAS
et les ÉVÊQUES DU GROUPE DE TRAVAIL
sur la BIOÉTHIQUE

LETHIELLEUX | DDB

Poursuivant le dialogue sur les questions de bioéthique, l'Église catholique publie un deuxième ouvrage : « Bioéthique, questions pour un discernement »

Au moment du lancement des Etats généraux de la bioéthique, en février 2009, Mgr d'Ornellas et les évêques du groupe de travail sur la bioéthique avaient publié « Bioéthique, propos pour un dialogue ». Comme le titre l'indiquait, ce livre avait pour objet d'ouvrir un dialogue de l'Église catholique avec la société française sur les questions issues des progrès des sciences biomédicales.

Début mai 2009, le Conseil d'Etat a rendu publique son « étude » sur la révision de la loi de bioéthique. Quant aux Etats généraux de la bioéthique, ils ont conduit à la publication d'un « rapport final » le 1^{er} juillet dernier.

C'est donc avec l'objectif de poursuivre le dialogue et de prolonger leurs réflexions à partir de ces deux documents que Mgr d'Ornellas et les évêques du groupe de travail sur la bioéthique publient aujourd'hui « Bioéthique, questions pour un discernement ». Comme le premier ouvrage, celui-ci est paru aux éditions Lethielleux/DDB.

« Bioéthique, questions pour un discernement » met notamment en exergue un certain nombre de points d'attention que l'on retrouve aussi bien dans l'étude du Conseil d'Etat que le rapport des Etats généraux. Les uns et les autres estiment par exemple que « la France est un pays souverain qui ne doit pas se soumettre à la pression internationale en matière éthique ». Autrement dit, nous ne pouvons pas, pour des raisons de nature économique, renoncer à des valeurs éthiques qui, étant fondées sur la raison humaine, sont communes à tous.

Ce deuxième ouvrage va plus loin que le premier parce qu'il esquisse une réflexion sur des expressions tel que « projet parental », « désir d'enfant », « homoparentalité », ainsi que sur l'amour conjugal et sur la dignité humaine. Il propose également une brève analyse de deux rapports de la Haute Autorité de Santé, l'un sur le dépistage de la trisomie 21 (octobre 2007) et l'autre sur l'ICSI (l'injection d'un spermatozoïde dans l'ovocyte) (décembre 2006).

« Bioéthique, questions pour un discernement » s'articule en six chapitres : « Dignité humaine et loi civile », « Recherche sur l'embryon et cellules souches », « Prélèvements et greffes d'organes, de tissus et de cellules », « L'assistance médicale à la procréation et l'anonymat du don », « Une éventuelle législation sur la maternité pour autrui ? », « La médecine prédictive », « Recours au diagnostic prénatal et au diagnostic préimplantatoire ».